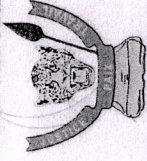


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARM
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 002/2023

A la société **ESNAP**

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la perception de la taxe de stationnement des motos commises au transport dans les districts de Tshangu et Mont-Amba pour le mois de novembre 2022, conclu avec le Ministère Provincial du budget, Plan, Fonction Publique, et Transport, pour un montant total hors taxe de francs congolais cinquante-sept millions deux cent soixante-deux mille cinq cent (CDF 57 262 500) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais quatre cent mille huit cent trente-huit (CDF 400 838).

Fait à Kinshasa, le 10/01/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Pour le Directeur Général ai empêché

Benôit KALIKAT KALEMBE

Directeur Général Adjoint ai

